



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-trois, le onze mars,
En exercice : 17 Présents : 11 Votants : 17 Procurations : 6	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Jacqueline LANDES, Vice-Présidente du C.C.A.S
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 11/03/2024	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente. Présents : Mme LANDES, Mr ABEILHOU, Mme BOSQ, Mme CHERT-RAMES, Mr DARDENNE, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LEBRIS, Mme VARLIETTE
Affichage en date du : 11/03/2024	Absents : Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations : Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme AZAM donne pouvoir à Mr DIZIER, Mme CHAMFEUIL donne procuration à DESSEAUX, Mme CHRISTOL donne pouvoir à ABEILHOU, Mr DALMONTI donne pouvoir à Mme VARLIETTE, Mme MACHADO donne procuration à Mr DUMAS Secrétaire de Séance : Mme Viviane VARLIETTE

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantine de l'année scolaire 2023/2024.
- Décision portant sur l'accord de bons alimentaires
- Domiciliations

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
22/02/2024	Février 2024/003/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% à partir du mois de septembre sur l'année scolaire 2023/2024
22/02/2024	Janvier 2024/004/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% à partir du mois de septembre sur l'année scolaire 2023/2024
22/02/2024	Février 2024/005/NC	Domiciliation
22/02/2024	Février 2024/006/NC	Bon alimentaire d'un montant de 60€
22/02/2024	Février 2024/007/NC	Bon alimentaire d'un montant de 60€
28/02/2024	Février 2024/008/NC	Portant Octroi d'une prise en charge cantine à 50% à partir du mois de septembre sur l'année scolaire 2023/2024
07/03/2024	Mars 2024/009/NC	Domiciliation
11/03/2024	Mars 2024/010/NC	Bon alimentaire d'un montant de 60€

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

L'ensemble de ces décisions est conservé dans le registre Tome II

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Castelginest, le 11/03/2024

Grégoire CARNEIRO,

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE
Contre :
Abstentions :

Pour le Maire
Jacqueline LANDES
Vice-Présidente

CCAS de Castelginest
Grand Place Général de Gaulle
31780 CASTELGINEST

Président du CCAS